

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC282

AMENDEMENT

présenté par
Mme Riotton, rapporteure

ARTICLE 9 A

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« dédiée au secteur masculin ou au secteur féminin ou »

les mots :

« pour le secteur masculin ou pour le secteur féminin ou une société sportive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.